



**LE DOSSIER ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 EST À RETOURNER COMPLET AU GUICHET UNIQUE
11 BD CHANCEL ANTIBES JUSQU'AU VENDREDI 31 JUILLET 2020 DERNIER DÉLAI.**

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

ENFANT

Nom Prénom
Date de naissance
Ecole Classe (2020-2021) :

PARENTS

(Cocher les cases correspondantes champs à renseigner obligatoirement)

PÈRE :

Responsable légal oui non
Nom : Prénom :
Date de naissance ___/___/_____ Lieu de naissance :
Tél : domicile : ___/___/___/___/___ portable : ___/___/___/___/___ Mail : _____@_____
Activité professionnelle : en activité professionnelle - nom de l'employeur :
 en cours de recherche d'emploi sans profession autre :

MÈRE :

Responsable légal oui non
Nom : Nom de jeune fille : Prénom :
Date de naissance ___/___/_____ Lieu de naissance :
Tél : domicile : ___/___/___/___/___ portable : ___/___/___/___/___ Mail : _____@_____
Activité professionnelle : en activité professionnelle - nom de l'employeur :
 en cours de recherche d'emploi sans profession autre :

Régime d'appartenance régime général de la sécurité sociale personnel de compagnie maritime

autre :

Situation familiale actuelle : marié célibataire divorcé séparé vie maritale pacsé veuf (ve)

Conjoint(e) actuel(le) NomPrénom.....

Dans le cas où l'enfant ne devrait pas être remis à l'un des deux parents, merci de bien vouloir nous fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales.

Organisme versant les allocations familiales : CAF des Alpes Maritimes N° allocataire :

Autre (nom de l'organisme) : Nombre d'enfants à charge :

Nom et adresse complète de facturation du (des) responsable(s) légal (aux)

.....
..... Code postal : Ville :

Certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document,
M'engage à communiquer tout changement relatif à ces renseignements,
J'autorise les responsables des activités municipales à prendre les dispositions nécessaires en cas d'intervention médicale d'urgence (hospitalisation...),
J'accepte les conditions du règlement intérieur général (RIG) ci-joint applicable aux activités péri et extrascolaires.

Antibes, le/...../ 2020

Nom :

Prénom :

Signature des responsables légaux

PERSONNES A CONTACTER ET HABILITEES ANNEE 2020-2021.

Nom Prénom	Qualité : Ex : père, grand-mère, oncle, voisine etc.	Téléphones fixes	Téléphones Portables

Personne à contacter en cas d'urgence et/ou habilitée à récupérer les enfants
(Veuillez cocher les cases correspondantes)

- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité
- En cas d'urgence Habilité

IMPORTANT : (DISPOSITIONS PARTICULIÈRES)

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être établi pour accueillir en activités péri et extrascolaires les enfants présentant des maladies chroniques (diabète, épilepsie, asthme, allergie...). Si votre enfant a besoin d'un régime alimentaire, de prendre régulièrement des médicaments, d'un accompagnement particulier (handicap) ou des gestes à faire en urgence, vous devez en informer la Direction de l'Éducation par un courrier à adresser sous pli cacheté indiquant les nom, prénom, l'école et la mention "confidentiel" adressé au : **Service de la Santé Scolaire**, Le Richelieu 16, Boulevard Foch, 06600 Antibes ☎: 04/92/90/54/80.

Je joins au dossier un pli confidentiel. Si oui cochez la case suivante :

Attention : en cas de première inscription, l'accueil de votre enfant nécessitera au préalable la mise en place effective d'un PAI. A ces fins, il faudra fournir un certificat médical établi par votre médecin traitant attestant des mesures à prendre en compte. Si vous souhaitez entreprendre une telle démarche, nous vous demandons de retourner le certificat médical sous pli confidentiel à la Direction de l'Éducation **Service de la Santé Scolaire** avant le vendredi 31 juillet 2020.

DROITS ET AUTORISATIONS ANNEE 2020-2021

(Cocher les cases correspondantes)

Autorisation de « Droit à l'image »

- J'autorise la Commune à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos, prises par le personnel municipal dans le cadre d'activités péri et extrascolaires, pour la présentation de ces activités, par la Commune sur tous ses supports (affichage, presse municipale, site internet de la Ville ...) pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la rentrée scolaire 2020- 2021.
- J'autorise, dans le cadre de reportages réalisés au sein des établissements municipaux, les médias (télévision et radio) à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos prises dans un environnement collectif (vue d'ensemble) ou dans un environnement individuel (interview par exemple), pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la date du reportage.
- Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant.

Autorisation de « Droit au maquillage »

- J'autorise le personnel municipal à maquiller mon enfant, lors d'activités d'expression, j'autorise mon enfant à participer à un atelier maquillage.
- Je n'autorise pas le personnel municipal à maquiller mon enfant, je n'autorise pas mon enfant à participer à un atelier maquillage.

Autorisation de sortie à l'issue des activités péri et extrascolaires

- J'autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue des activités : Centre de loisirs Activités sportives (*)
 - Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul, je m'engage à le récupérer aux heures de sortie des activités.
- (*) Les enfants autorisés à rentrer seuls ne pourront rester, ni dans l'enceinte ni aux abords du centre de loisirs, du site sportif...

Dans le cadre du contrat « Enfance » **la Caisse d'Allocation familiale (CAF)** est un partenaire principal dans le **développement et le financement des accueils de loisirs** proposés et organisés par la Ville d'Antibes Juan les Pins.

Les inscriptions aux accueils de loisirs et des activités sportives se feront **en ligne**, un SMS d'information relatif aux dates d'inscription des activités du mercredi vous sera transmis le **vendredi 24 juillet 2020** pour les familles ayant préalablement déposé leur dossier à nos guichets du 11, Bd Chancel à Antibes.

DEMANDE DE PRÉINSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI.

(cocher la case correspondante)

- ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI** (journée avec repas)

Les demandes sont retenues en fonction du nombre de places disponibles.

Les mercredis, les enfants des écoles privées seront accueillis au Centre de Loisirs des Colonnes.

DEMANDE DE PRÉINSCRIPTION AUX CENTRES DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

- Je désire recevoir un SMS d'information relatif aux modalités d'inscription pour les périodes de vacances ci-dessous.

VACANCES DE LA TOUSSAINT 2020	VACANCES DE NOËL 2020/2021	VACANCES D'HIVER 2021	VACANCES DE PRINTEMPS 2021	VACANCES D'ÉTÉ 2021
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention ceci n'a pas valeur d'inscription : il vous appartiendra de finaliser votre préinscription en ligne ou à nos guichets selon les modalités définies dans la note d'information mise en ligne avant chaque période de vacances scolaires, puis votre demande sera retenue en fonction du nombre de places disponibles.

ACTIVITÉS SPORTIVES 2020-2021

(cocher les cases correspondantes)

- PÉRISPORT** : (voir document en annexe)
 Activités sportives qui se déroulent un soir par semaine, horaires de 16h30 à 18h00 prise en charge des enfants après la classe dans l'école. Activité proposée aux enfants des classes : **CE2, CM1 ET CM2**

- LES MERCREDIS SPORTIFS DU MATIN**: (voir document en annexe)
 Activités sportives qui se déroulent le mercredi matin entre 8h30 et 11h30, ces activités sont proposées aux enfants des classes : **Grande Section Maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 ET CM2.**
Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) sur le site sportif concerné.
 (le mercredi sportif du matin *est dissocié des TAP, ces 2 activités ne peuvent pas être cumulées*).

- LES STAGES MULTISPORTS** : (voir document en annexe)

Les stages multisports sont organisés durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël), ils sont ouverts aux enfants des classes de **CE2, CM1, CM2 et 6^{ème}**. Lieux : Salles FOCH, ST CLAUDE et SEMBOULES.

DEMANDE DE PRÉINSCRIPTION AUX STAGES MULTISPORTS VACANCES SCOLAIRES

- Je désire recevoir un SMS d'information relatif aux modalités d'inscription pour les périodes de vacances ci-dessous.

STAGES MULTISPORTS TOUSSAINT 2020	STAGES MULTISPORTS D'HIVER 2021	STAGES MULTISPORTS PRINTEMPS 2021	STAGES MULTISPORTS D'ÉTÉ 2021
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention ceci n'a pas valeur d'inscription : il vous appartiendra de finaliser votre préinscription en ligne ou à nos guichets selon les modalités définies dans la note d'information mise en ligne avant chaque période de vacances scolaires, puis votre demande sera retenue en fonction du nombre de places disponibles.

**PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION
ANNÉE 2020/2021**

Pour toute demande d'inscription :

- Une attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile
- Le carnet de santé (**photocopie des pages vaccins obligatoires**).
- La fiche sanitaire ci-jointe à compléter et à remettre avec le dossier.
- Pour les allocataires CAF : la notification de votre **(QF) quotient familial** (**fournir l'attestation papier**)
- Pour les familles ne possédant pas de (QF) quotient familial CAF : la photocopie recto-verso de votre dernier **avis d'imposition (2019) + prestations familiales le cas échéant.**

Pièces complémentaires selon les activités :

Accueil de loisirs (Centre de loisirs)	<ul style="list-style-type: none">- Photocopie du dernier bulletin de salaire pour chaque parent.- Pour les non-salariés, un justificatif d'activité professionnelle (extrait du registre du commerce récent - 6 mois, déclaration URSSAF ...).
Activités Sportives	<ul style="list-style-type: none">- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (datant de moins de 3 mois).- Test d'aisance aquatique (Pour les Stages Multisports d'été et activité voile).

Informations importantes relatives aux activités :

- Les activités centre de loisirs du mercredi : horaires arrivée entre 7h30 et 9h00 départ entre 17h00 et 18h00 maximum
- Les activités «Mercredis Sportifs» sont organisées le mercredi matin entre 8h30 et 11h30.
- Grille des tarifs (voir au verso)

Pour toutes informations complémentaires : Service Guichet Unique ☎: 04 92 90 52 90 @ guichet.echange@ville-antibes.fr

Tableau des sites d'accueil centres de loisirs du mercredi

Accueils collectifs de mineurs (ACM)

ECOLES	LIEU D'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS LE MERCREDI MATIN
ÉCOLES PRIVÉES*	CENTRE DES COLONNES
SAINT MAYMES	SAINT MAYMES
TOURNIERE	TOURNIERE
PONTEIL, <u>LE CAP</u> *	PONTEIL
LAVAL	LAVAL
ROGER CARDI	ROGER CARDI
FONTONNE et JACQUES BOISSIER*	FONTONNE
JUAN GARE ET PEYNET	JUAN GARE ET PEYNET
PONT DULYS	PONT DULYS
JACQUES PREVERT	JACQUES PREVERT
JEAN MOULIN et <u>SUPER ANTIBES</u> *	JEAN MOULIN
PAUL ARENE	PAUL ARENE
GUYNEMER	<i>GUYNEMER</i>
SAINT CLAUDE	SAINT CLAUDE

(*) Écoles regroupées, les parents accompagnent et récupèrent leurs enfants dans le lieu d'accueil de loisirs de rattachement : l'école Super Antibes est rattachée à l'école Jean Moulin, l'école du Cap est rattachée à l'école du Ponteil et les écoles privées sont rattachées au Centre de Loisirs des Colonnes.

Lorsqu'un déplacement est assuré par la Ville d'Antibes à 11h30 entre l'école d'accueil du matin (TAP) et d'accueil de loisirs de l'après-midi les parents récupèrent leur(s) enfant(s) dans l'accueil de loisirs. Sont concernées par cette disposition les écoles Juan Gare et Peynet les parents récupèrent leur(s) Enfant(s) en fin de journée entre 17h00 et 18h00 à l'école du Pont Dulys.

Le Guichet Unique reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Contact ☎ : 04 92 90 52 90 @ guichet.echange@ville-antibes.fr

ACTIVITÉS SPORTIVES DU MERCREDI MATIN

MERCREDIS SPORTIFS Année Scolaire 2020/2021

Sites et horaires d'accueil des enfants	Grande Section Mater + CP			CE1 et CE2			CM1 et CM2		
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Stade nautique	NATATION 9h30 à 10h15	NATATION 9h30 à 10h15	NATATION 9h30 à 10h15	NATATION 10h30 à 11h15	NATATION 10h30 à 11h15	NATATION 10h30 à 11h15	NATATION 8h30 à 9h15	NATATION 8h30 à 9h15	NATATION 8h30 à 9h15
Gymnase Brochard				GYM 9h30 à 10h15	GYM 9h30 à 10h15	GYM 9h30 à 10h15	GYM 8h30 à 9h15	GYM 8h30 à 9h15	GYM 8h30 à 9h15
Gymnase Brochard					GYM 10h30 à 11h15	GYM 10h30 à 11h15	GYM 10h30 à 11h15		
Salle St Claude 8H30 à 11H30				BASKET ESCRIME				ESCRIME BADMINTON	TENNIS DE TABLE TIR À L'ARC
Salle des Semboules 8H30 à 11H30				TENNIS HOCKEY		ESCALADE TIR À L'ARC		ESCALADE COURSE D'ORIENTA°	
Stade Fort-Carré 8H30 à 11H30							VTT ATHLÉTISME		BEACH VOLLEY ATHLÉTISME
Salle de la Criée Florale 8H30 à 11H30					JEUX D'OPPOSITION HOCKEY				
Périodes Année scolaire 2020/2021	Déroulement des trimestres 1^{er} trimestre : 2, 9, 16, 23, 30 Sept – 7, 14 Oct - 4, 18, 25 Nov - 2, 9, 16 Déc 2020 : 13 séances 2^{ème} trimestre : 6, 13, 20, 27 Janv 2021- 3, 10, 17 Fév - 10, 17, 24, 31 mars 2021 : 11 séances 3^{ème} trimestre : 7, 14, 21 avril - 12, 19, 26 mai - 2, 9, 16, 23, 30 juin 2021 : 11 séances <i>* Au 3^{ème} trimestre l'activité natation se terminera le mercredi 9 juin 2021 soit 8 séances.</i>								
Fonctionnement des activités	Les enfants participent le mercredi matin pendant 1 trimestre à une double activité, hors natation et gymnastique (1 activité). Les inscriptions se font pour 1, 2 ou 3 trimestres (au choix), hors activités natation et gymnastique (limitées à 2 trimestres maximums). La Direction des Sports se réserve le droit de modifier la programmation d'une ou plusieurs activités ainsi que de supprimer une activité. En cas d'intempéries les activités organisées au stade du Fort Carré seront déplacées à la salle St Claude.								
Tarifs	Dégressivité selon Quotient Familial de 2 € à 8 € maximum par séance (voir grille des tarifs)								

Mercredis sportifs : Les inscriptions aux activités sportives seront validées en fonction du nombre de places disponibles et deviendront définitives après enregistrement et paiement au service Guichet Unique.

***indiquer ci-dessous les activités et les sites choisis, selon le tableau ci-dessus**

- au 1^{er} trimestre : Activité* Site.....
- au 2^{ème} trimestre : Activité* Site.....
- au 3^{ème} trimestre : Activité* Site.....

Attention ceci n'a pas valeur d'inscription : il vous appartiendra de finaliser votre préinscription en ligne ou à nos guichets selon les modalités définies dans la note d'information mise en ligne avant chaque période de vacances scolaires, puis votre demande sera retenue en fonction du nombre de places disponibles.

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021
ACTIVITÉS SPORTIVES DU SOIR

LE PÉRISPORT

Public	Les enfants en classes de CE2, CM1 et CM2
Fonctionnement	Apprentissage de 3 Activités Sportives (une par trimestre) pendant l'année scolaire, l'enfant pratique l'activité 1 fois par semaine de 16h30 à 18h00.
Activités Sportives	Badminton - Handball - Athlétisme - Hockey Tennis de Table - Futsal- Basketball - Ultimate. 3 à 4 sports sont programmés par école pour l'année.
Inscription annuelle	Du mardi 1 ^{er} septembre 2020 au jeudi 1er juillet 2021.
Tarif	Dégressivité selon quotient familial : de 1,00 € à 2,80 € maximum la séance

Le lundi soir : écoles Le Ponteil, Guynemer, Ste Marie, Laval 1 et 2, Mt St Jean, Pont Dulys.

Le mardi soir : écoles Jean Moulin, Saint Claude, Tournière, Saint Philippe, Juan Gare.

Le jeudi soir : écoles Jacques Boissier, La Fontonne, Le Cap, La Tramontane, St Maymes, Jacques Prévert.

Les enfants sont pris en charge à la sortie des classes de 16h30 à 18h00 par les Éducateurs Sportifs de la Ville.

La pratique des activités se déroule, soit dans l'école, soit sur les installations sportives de la ville. En cas de déplacement un transport est prévu. Les jours de fermeture de l'école (ex : grève...), l'activité sera supprimée.

La Direction des Sports se réserve la possibilité d'annuler un centre dans une école.

ACTIVITÉS SPORTIVES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

STAGES MULTISPORTS

Les stages multisports sont organisés durant les petites et grandes vacances scolaires (hors vacances de Noël). Ils sont proposés aux enfants des classes de **CE2, CM1, CM2 et 6^{ème}**.

Les programmes sont établis en fonction de la saison et comportent les activités suivantes : Sports Collectifs, Sports de Raquettes, Activités Nautiques et Aquatiques, Escrime, Athlétisme, Escalade, Course d'Orientation, VTT... Les activités et lieux sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la météo

Lieux des Centres : Salle FOCH, Salle ST CLAUDE, Salle des SEMBOULES.

Horaires : 8h30-12h et 14h-17h30.

Inscription à la semaine, tarifs selon revenus (dégressivité en fonction du quotient familial) de 3 € à 10 € par jour maximum.

GUICHET UNIQUE TARIFICATION ACTIVITÉS**PÉRI ET EXTRASCOLAIRES****ACTIVITÉS CENTRE DE LOISIRS ENFANCE 3-12ANS**

ACTIVITÉS		Dégressivité	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS JOURNÉE <u>Avec repas</u> 3-12 Ans	Prix par mercredi Inscription au trimestre (semestre ou année)	OUI	0,9 %	3,00 €	15,00 €
ACCUEIL DE LOISIRS Vacances scolaires 3-12 Ans	Prix à la journée Inscription à la semaine	OUI	0,9 %	3,00 €	15,00 €

ACTIVITÉS SPORTIVES

ACTIVITÉS		Dégressivité	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
STAGES MULTISPORTS <u>vacances scolaires</u>	Prix à la journée inscriptions à la semaine	OUI	0,60 %	3.00 €	10,00 €
PERI SPORTS 1 soir/semaine 16h30 à 18h00	Prix à la séance inscriptions à l'année.	OUI	0.20 %	1.00 €	2.80 €
MERCREDIS SPORTIFS Matin entre 8h30 et 11h30	Prix à la séance inscription au trimestre, semestre ou année.	OUI	0.40 %	2.00 €	8.00 €

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion de l'inscription de votre (vos) enfant (s) aux activités péri et extra scolaires organisées par la Commune d'Antibes. La commune d'Antibes Juan les Pins est le responsable de traitement. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (Base légale du traitement, article 6-1 e du RGPD).

Les données enregistrées sont celles évoquées dans ce formulaire. Les destinataires des données sont les services gestionnaires et la trésorerie principale municipale d'Antibes. Les données sont conservées conformément aux prescriptions des archives de France.

Conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données mais également d'un droit à définir des directives relatives au sort de vos données à l'issue de leur utilisation ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès du délégué à la protection des données de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins en indiquant vos demandes accompagnées d'une pièce d'identité à jour : par mail à rgpd@ville-antibes.fr ou par courrier au Délégué à la Protection des Données Mairie d'Antibes Juan les Pins Cours Masséna 06600 Antibes.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON FILLE

PÉRIODE D'ACCUEIL AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES DU 01/09/2020 AU 31/08/2021

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES AFIN D'ACCOMPAGNER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS SANITAIRES POSSIBLES VOTRE ENFANT DURANT LES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES ORGANISÉES PAR LA VILLE D'ANTIBES.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS (obligatoires pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018)	DATES
Diphtérie				Hexavalent (DTCoq Pmi Hep B)	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				Haemophilus HIB	
Ou DT polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
BCG				Pneumocoque	
				Méningocoque C	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTITÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit ou doit suivre un **traitement médical** pendant les activités péri et extrascolaires ? OUI NON

Si oui une ordonnance récente et les médicaments correspondants doivent être joints (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Autorisation à prendre les mesures médicales rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant OUI NON

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME OUI NON **MÉDICAMENTEUSES** OUI NON
ALIMENTAIRES OUI NON **AUTRES** OUI NON

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS A PRENDRE.**

Un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être établi pour accueillir en activités péri et extrascolaires pour les enfants présentant des maladies chroniques ((diabète, épilepsie, asthme, allergies ...). si votre enfant a besoin d'un régime alimentaire, de prendre régulièrement des médicaments, d'un accompagnement particulier (handicap) ou des gestes à faire en urgence, vous devez en informer la direction de l'éducation par un courrier à adresser sous pli cacheté indiquant les nom, prénom, l'école et la mention « confidentiel » adresse au : service de la sante scolaire, le richelieu 16, boulevard Foch, 06600 Antibes tél: 04/92/50/54/80.

JE JOINS AU DOSSIER UN PLI CONFIDENTIEL. SI OUI COCHEZ LA CASE SUIVANTE :

2 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...

PRÉCISEZ.

3 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

Téléphones :

Mère : domicile :

portable :

travail :

Père : domicile :

portable :

travail :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

Je soussigné, Nom

Prénom

responsable légal de l'enfant, déclare

exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des activités à prendre, le cas échéant,

toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

À REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DE L'ACCUEIL COLLECTIF A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

VILLE D'ANTIBES DIRECTIONS JEUNESSE LOISIRS ET DE L'ÉDUCATION

OBSERVATION ÉVENTUELLES
